

**LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)**

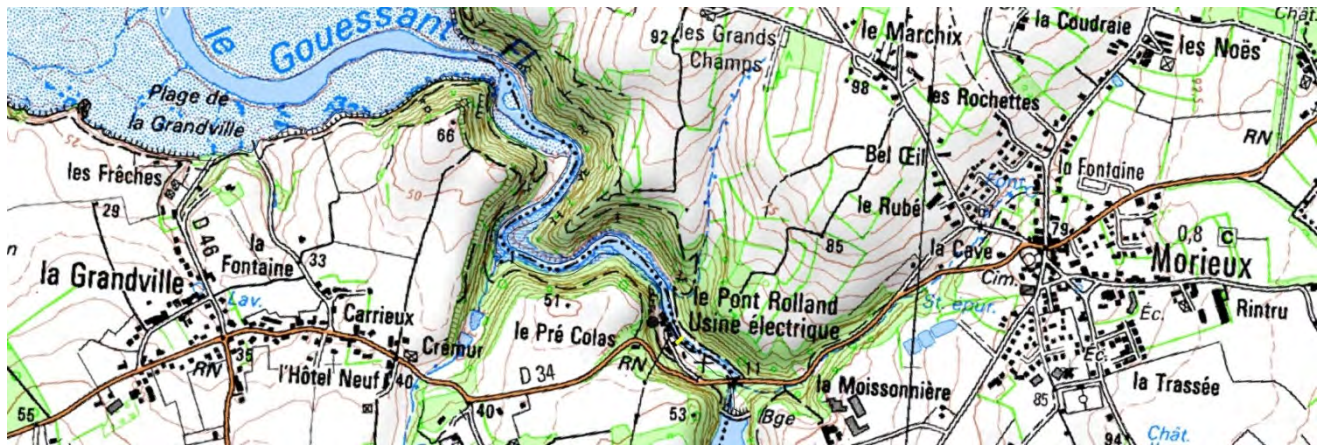
**LE GOUessant**

Département des CÔTES D'ARMOR (22) / Commune de MORIEUX (22154)

Texte juridique de référence : Décret n° 29-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Moulin-Rolland.	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Pont Rolland mentionné sur Scan Littoral. La DDTM 22 semble proposer un positionnement (en rose sur l'image ci-dessous) au niveau de l'ancien déversoir alors que le moulin Rolland semble être situé un peu plus en aval (à environ 200 mètres du déversoir en suivant le cours d'eau) d'après recherches complémentaires (cf. page suivante).</p> <p>Positionnement <b>approché</b> (incertitude &lt; 300 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :



**Recherche(s) complémentaire(s) :**

Source : [http://sallevirtuelle.cotesdarmor.fr/inventaire/morieux/Geoviewer/Data/html/III-03\\_22\\_03847\\_NUCB.html](http://sallevirtuelle.cotesdarmor.fr/inventaire/morieux/Geoviewer/Data/html/III-03_22_03847_NUCB.html)  
Service Régional de l'Inventaire de Bretagne / Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France



Fig. 1. Plan d'ensemble des ouvrages de la chute du Pont-Rolland, 30 mars 1933 (AD 22)



Fig. 3. Vue de face. On distingue les vestiges du déversoir de l'ancien moulin Rolland